

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 22/04/1937 applicable aux autorisations de construction de magasins privés sur le terre plein du port.

n° 22/04/1937

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
22 avril 1937

Numéro JO
n° 485 du 30/04/1937

Date du numéro
30 avril 1937

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 29 juillet 1924, portant fixation du Domaine public

Vu l'arrêté du 8 décembre 1925, fixant les modalités d'application du Domaine public

Vu le procès-verbal «h* la Commission réunie le 17 mars 1937 ; La Chambre de commerce entendue,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Les autorisations d'installations privées à usage de magasin sur le terre-plein du port sont soumises aux conditions fixées par le cahier des charges annexé au présent arrêté. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

A. ANNET.